

— — — — —  
Les 34<sup>e</sup> Assises de  
la traduction  
littéraire vues  
par un profane

— — — — —  
JONATHAN SEROR

N'étant nullement traducteur, c'est avec une certaine curiosité que j'ai décidé d'assister aux Assises de la traduction littéraire qui avaient lieu à Arles en novembre dernier. Ce sera enfin l'occasion de rencontrer les adhérents de l'ATLF qui me sollicitent tout au long de l'année au sujet de leurs problèmes juridiques, me suis-je dit naïvement. Ainsi pourrai-je en profiter pour partager leur quotidien, décrypter leur mode de fonctionnement ou encore voir comment ils interagissent en société. Et qui sait, peut-être qu'à la fin de ce congrès professionnel, je parviendrai à percer le mystère entourant cet être si énigmatique qu'est le traducteur (grâce à mon expérience juridique, j'ai en effet très vite compris qu'il s'agit d'un individu solitaire qui ne se laisse que rarement approcher dans son milieu naturel).

C'est donc dans cet état d'esprit que je me suis retrouvé au milieu d'une assemblée de professionnels de la traduction dans cette magnifique salle de conférence qu'est la Chapelle du Méjan. Avec cette première interrogation en tête : comment expliquer le thème de ces Assises ? « Infidélités ». Avec un « s ». En tant que profane, je ne vois pas le rapport avec le métier qu'exercent les traducteurs.

L'explication m'a été donnée dès l'ouverture de ces Assises : quand on parle de fidélité en traduction, il s'agit tout simplement de fidélité à l'égard du texte écrit par l'auteur de l'œuvre première. Un débat récurrent dans le monde de la traduction, avec ce fameux schisme entre sourciers et ciblistes (les premiers revendiquant un attachement absolu au texte original – quitte à ce que la lecture du texte français paraisse moins fluide – tandis que les seconds s'ac-

corderaient une certaine liberté pour rendre le texte plus accessible aux lecteurs francophones – la fameuse « cible », ou *target* comme on dit en marketing). Ainsi, nullement question de fidélité charnelle au sens le plus commun du terme, mais plutôt d'une forme d'engagement intellectuel (et semble-t-il impossible à tenir) à l'égard de l'auteur premier et de son œuvre originale.

Pour illustrer mes propos, je ne peux résister au plaisir de citer cette merveilleuse phrase relevée par Jean-Yves Masson lors de sa conférence sur « les belles infidèles » : « Tous les reproches contre les traductions se résument à un seul : elles ne sont pas l'œuvre originale ». Ce qui fera dire à Esaias Tegnér (homme de lettres suédois, 1782-1846) que « les belles traductions, comme les belles épouses, ne sont pas toujours les plus fidèles ».

Voilà qui est plus clair. Maintenant que j'ai saisi cela, je ne dirai plus comme tout le monde « traduire, c'est trahir », mais plutôt « traduire, c'est tromper ». Encore faut-il déterminer le cocu dans l'histoire : qui, de l'auteur original ou du lecteur final, porte les cornes ? Pour être honnête, je n'ai pas la réponse et cette réflexion est peut-être sans grand intérêt.

D'ailleurs, la passionnante table ronde sur la traduction des textes sacrés est venue confirmer mon point de vue sur ce sujet. En effet, il n'y a qu'à regarder le nombre de traductions – ou de versions différentes – du plus grand best-seller de tous les temps qu'est la Bible pour se rendre compte qu'il n'y a pas nécessairement de bonne ou de mauvaise approche à l'égard du texte original (ce qui ne veut pas dire qu'il n'y ait pas de bonnes ou de mauvaises traductions, mais c'est un autre débat sur lequel je ne veux pas m'étendre).

Comparons par exemple la Bible de Jérusalem (traduite par l'École biblique et archéologique française de Jérusalem), la Bible dite « de Chouraqui » (un sourcier pure souche qui a voulu proposer une traduction au plus près des textes originaux), et la Bible « des écrivains » (laquelle offre une traduction moderne et littéraire réalisée par de célèbres auteurs tels que Jean Échenoz ou Marie NDiaïe). Dès les premières pages de la Genèse, on s'aperçoit qu'aucun de ces textes ne se ressemble et qu'en réalité on tient entre les mains trois livres foncièrement différents. Pourtant, qu'il soit écrit « Dieu

dit : Que la lumière soit, et la lumière fut », « Elohîm dit : Une lumière sera. Et c'est une lumière », ou « Dieu dit Lumière, et lumière il y a », chacune de ces versions se défend parfaitement. Bien sûr, on est libre d'aimer ou non, mais chaque traduction est justifiée à partir du moment où elle offre un reflet fidèle du texte original dans l'interprétation légitime et cohérente de son traducteur.

Fort de cet enseignement et désormais plus à l'aise avec la théorie, j'ai décidé d'enchaîner avec un atelier de traduction afin de mettre en pratique mes connaissances fraîchement acquises. Pensant désormais que les traducteurs étaient ouverts aux apports de chacun, je m'attendais à une sorte de table ronde où chaque participant exposerait tranquillement son texte, sous le regard bienveillant et approuvateur de ses pairs. Il faut croire que quelque chose m'avait échappé et que le monde des traducteurs n'est clairement pas celui des Bisounours. Je forcerais à peine le trait si je disais qu'en lieu et place d'un échange apaisé entre professionnels, j'ai assisté à une sorte de pugilat oratoire, au cours duquel chaque traducteur défendait bec et ongles sa propre version. Bon d'accord, j'exagère un peu... Néanmoins, pour chaque mot, chaque phrase de l'œuvre originale, je voyais un traducteur qui voulait imposer sa tournure en français, quitte à remettre en question la version retenue par l'éditeur de la traduction. Autant dire qu'il y avait autant de traductions que de traducteurs et qu'il m'était difficile de distinguer le vrai du faux (chacun étant bien sûr convaincu du bien-fondé de ses choix).

Je suis sorti de cet atelier avec une tête grosse comme une citrouille, complètement perdu, sans plus savoir quoi penser de tout cela. C'est alors que j'ai eu l'idée de recourir aux lumières d'Internet pour éclairer mon esprit fébrile. J'ai donc tapé sur Google *fidélité + traduction* et suis tombé sur la Charte du traducteur établie par la Fédération internationale des traducteurs. En substance, cette Charte énonce que si la fidélité constitue pour le traducteur à la fois un devoir moral et une obligation de nature juridique, il ne faut pas confondre traduction fidèle et traduction littérale. La Charte ajoute ensuite que la fidélité de la traduction n'exclut pas une adaptation nécessaire pour rendre la forme, l'atmosphère, la signification profonde de l'œuvre, sensibles dans une autre langue et un autre pays. Alléluia : Google dit lumière, et la lumière fut ! Finalement ce n'était pas si

compliqué de mettre tout le monde d'accord, à commencer par nos amis sourciers et ciblistes, tous attachés à la fidélité de leur texte quoique de manière différente.

Rasséréné, je me suis enfin rendu à la table ronde professionnelle de l'ATLF, modestement intitulée « Fidélités et infidélités contractuelles : réflexions sur le contrat de traduction ». Traducteurs, éditeurs et juristes échangeaient avec brio leurs points de vue sur les relations juridiques entre traducteurs et éditeurs. Pas de querelle sur l'emploi d'un mot à la place d'un autre, pas de controverse sur ce que voulait dire l'auteur de l'œuvre originale.

Rien que du droit. Le terrain m'était de nouveau familier. Ça m'a fait du bien.